



Maison de
la littérature



GRILLE DES TARIFS POUR L'UTILISATION DES ESPACES ET DES SERVICES DE LA MAISON DE LA LITTÉRATURE






MAISON DE LA LITTÉRATURE


Grille des tarifs pour l'utilisation des espaces et des services

1. Tarifs pour les espaces

TARIFS	
Milieu culturel	Organismes et OBNL à vocation culturelle
OBNL	OBNL œuvrant dans d'autres milieux que celui culturel
Autres	Entreprises ou organismes privés ou gouvernementaux, ministères, etc.

Espaces	Tarifs	Services
<p>Salle polyvalente 35,62 m²</p> <p>Minimum ½ journée (maximum 20 personnes)</p> 	<p>Milieu culturel</p> <ul style="list-style-type: none"> - ½ journée (4 heures) : 70 \$ - 1 journée (8 heures) : 120 \$ <p>OBNL</p> <ul style="list-style-type: none"> - ½ journée (4 heures) : 80 \$ - 1 journée (8 heures) : 130 \$ <p>Autres</p> <ul style="list-style-type: none"> - ½ journée (4 heures) : 125 \$ - 1 journée (8 heures) : 225 \$ <p>Plus TPS et TVQ.</p>	<p>Tables et chaises Internet sans fil Tableau blanc Projecteur, écran, sonorisation</p> <p>Certains équipements et services tarifés sont disponibles : boissons et traiteur, fournitures pour écrire, etc.</p>

Espaces	Tarifs	Services
<p>Salle de réunion 19,77 m² (10-12 personnes)</p> 	<p>Milieu culturel, OBNL et abonné.e.s de la Bibliothèque de Québec :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Gratuit (maximum 8 heures par jour) <p>Milieu culturel, OBNL (pour réservation plus de 30 jours à l'avance) et autres (en tout temps) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 1 heure : 25 \$ - ½ journée (4 heures) : 50 \$ - 1 journée (8 heures) : 100 \$ <p>Plus TPS et TVQ.</p> <p>Lorsqu'elle est libre, cette salle est accessible pour les abonné.e.s de la Bibliothèque de Québec, gratuitement, selon la règle du ou de la premier.ère arrivé.e, premier.ère servi.e (voir l'annexe Utilisation et réservation de la salle de réunion).</p>	<p>Tables et chaises Internet sans fil</p> <p>Certains équipements et services tarifés sont disponibles : boissons et traiteur, fournitures pour écrire, etc.</p>
<p>Cabinets d'écriture A-B-C Cabinet A : 9,00 m² Cabinet B : 10,14 m² Cabinet C : 9,85 m² (1-6 personnes)</p> 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Pour 4 heures et moins, les règles de la Bibliothèque de Québec s'appliquent. Les cabinets sont réservés aux abonné.e.s de la Bibliothèque de Québec (voir l'annexe Utilisation et réservation des cabinets d'écriture [A, B, C]). 2. La direction pourrait offrir 1 cabinet pour des périodes plus longues (maximum 2 mois) à des écrivain.e.s professionnel.le.s de Québec. 3. Le cabinet B peut être réservé par les organismes qui travaillent dans le studio de création. 	<p>Table de travail et chaises Internet sans fil</p>

Espaces	Tarifs	Services
<p>Scène littéraire 91,53 m²</p> <p>Minimum ½ journée Scène : 70 sièges Scène et boudoir (165,99 m²) : 100 sièges (jauge debout : approx. 70 personnes)</p> 	<p>Milieu culturel :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 100 \$/heure (incluant 1 personne à la technique et 1 personne à l'accueil) - Minimum quotidien (4 heures) : 400 \$ - Maximum quotidien (8 heures) : 800 \$ - Une gérance de salle est nécessaire lors des événements publics. Le personnel supplémentaire requis sera facturé (voir le point 3 du présent document, Tarifs du personnel facturé) <p>OBNL :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 120 \$/heure (incluant 1 personne à la technique et 1 personne à l'accueil) - Minimum quotidien (4 heures) : 480 \$ - Maximum quotidien (8 heures) : 960 \$ - Une gérance de salle est nécessaire lors des événements publics. Le personnel supplémentaire requis sera facturé (voir le point 3 du présent document, Tarifs du personnel facturé) <p>Autres :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 175 \$/heure (incluant 1 personne à la technique et 1 personne à l'accueil) - Minimum quotidien (4 heures) : 700 \$ - Maximum quotidien (8 heures) : 1400 \$ - Une gérance de salle est nécessaire lors des événements publics. Le personnel supplémentaire requis sera facturé (voir le point 3 du présent document, Tarifs du personnel facturé) 	<p>La liste des équipements fournis est décidée au cas par cas avec la direction technique, à partir de la fiche technique de la Maison de la littérature et, notamment, des besoins du studio de création.</p> <p>Billetterie et bar : (voir le point 2 du présent document, Billetterie)</p> <p>Des frais peuvent s'appliquer pour couvrir des besoins particuliers (ressources humaines, matériel technique supplémentaire, etc.) L'équipe évalue la nature de chaque demande. En fonction du projet, elle peut exiger l'ajout de certaines ressources (gérance de salle, technicien supplémentaire, etc.)</p> <p>Chaque réservation fait l'objet d'une entente écrite au préalable. Un dépôt pourrait être exigé.</p> <p>Le boudoir seul n'est pas disponible pour location.</p>

Scène littéraire (suite)


Codiffusion (pour les organismes à vocation littéraire) :

- Gratuit incluant 4 heures de technique, d'accueil et de gérance de salle
- Heures supplémentaires, incluant 1 personne à la technique, 1 personne à l'accueil et 1 personne à la gérance de salle :
100 \$/heure
- Le personnel supplémentaire requis sera facturé (voir le point 3 du présent document, ***Tarifs du personnel facturé***)

Les lancements de livre à thématique littéraire sont gratuits sur réservation et sous certaines conditions. Veuillez communiquer avec nous pour toute demande :
418 641-6797, poste 3, ou
info@maisondelalitterature.qc.ca

Piano pour les activités en location :
200 \$ par jour, incluant un accord obligatoire.

Plus TPS et TVQ.


Espaces	Tarifs	Services
<p>Espace bibliothèque 376,90 m²</p> <p>(1^{er} étage) Minimum ½ journée Places assises : 110 sièges Places debout : approx. 200 personnes</p> 	<p>Milieu culturel :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 160 \$/heure (incluant 2 personnes à la technique et 1 personne à l'accueil) - Minimum quotidien (4 heures) : 640 \$ - Maximum quotidien (8 heures) : 1280 \$ - Une gérance de salle est nécessaire lors des événements publics. Le personnel supplémentaire requis sera facturé (voir le point 3 du présent document, Tarifs du personnel facturé) <p>OBNL :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 200 \$/heure (incluant 2 personnes à la technique et 1 personne à l'accueil) - Minimum quotidien (4 heures) : 800 \$ - Maximum quotidien (8 heures) : 1600 \$ - Une gérance de salle est nécessaire lors des événements publics. Le personnel supplémentaire requis sera facturé (voir le point 3 du présent document, Tarifs du personnel facturé) <p>Autres :</p> <ul style="list-style-type: none"> - ½ journée (4 heures) : 1500 \$ (incluant 2 personnes à la technique et 1 personne à l'accueil) - 1 journée (8 heures) : 2995 \$ (incluant 2 personnes à la technique et 1 personne à l'accueil) - Une gérance de salle est nécessaire lors des événements publics. Le personnel supplémentaire requis sera facturé (voir le point 3 du présent document, Tarifs du personnel facturé) 	<p>Disponible pour usage exclusif le lundi seulement.</p> <p>Des frais peuvent s'appliquer pour couvrir des besoins particuliers (ressources humaines, matériel technique supplémentaire, service de bar et traiteur, aménagement, etc.) L'équipe évalue la nature de chaque demande. En fonction du projet, elle peut exiger l'ajout de certaines ressources (personnel d'accueil, technicien supplémentaire, etc.)</p> <p>Chaque réservation fait l'objet d'une entente écrite au préalable.</p>

Espace bibliothèque (suite)

Codiffusion (pour les organismes à vocation littéraire) :

- Gratuit incluant 4 heures de technique, d'accueil et de gérance de salle
- Heures supplémentaires, incluant 2 personnes à la technique, 1 personne à l'accueil et 1 personne à la gérance de salle : 160 \$/heure
- Le personnel supplémentaire requis sera facturé (voir le point 3 du présent document, ***Tarifs du personnel facturé***)

Plus TPS et TVQ.

Espaces	Tarifs	Services
<p>Studio de création 59,40 m²</p> <p>Minimum ½ journée</p> <p>Non disponible pour diffusion, sauf activités spéciales.</p> <p>Priorité aux individus du milieu littéraire et aux organismes littéraires, puis aux organismes culturels.</p> <p>Peut être utilisé comme salle de répétition avec ou sans équipement, lieu de mise en espace (lecture, chorégraphie, etc.), lieu de rencontre de travail, lieu de captation vidéo, etc.</p> 	<p>Possibilité de location à court et à moyen terme</p> <p>Activités permises entre 8 h et 22 h</p> <p>Milieu culturel :</p> <ul style="list-style-type: none"> - ½ journée (4 heures) : 50 \$ - 1 journée (8 heures) : 80 \$ - 1 semaine (6 jours consécutifs) : 450 \$ - 1 mois (4 semaines consécutives) : 1 440 \$ <p>OBNL :</p> <ul style="list-style-type: none"> - ½ journée (4 heures) : 70 \$ - 1 journée (8 heures) : 120 \$ - 1 semaine (6 jours consécutifs) : 625 \$ - 1 mois (4 semaines consécutives) : 1975 \$ <p>Autres :</p> <ul style="list-style-type: none"> - ½ journée (4 heures) : 80 \$ - 1 journée (8 heures) : 140 \$ - 1 semaine (6 jours consécutifs) : 775 \$ - 1 mois (4 semaines consécutives) : 2300 \$ <p>Plus TPS et TVQ.</p>	<p>Personnel technique facturé selon les tarifs en vigueur.</p> <p>La liste des équipements fournis est décidée au cas par cas par la direction technique, à partir de la fiche technique de la Maison de la littérature et, notamment, des besoins de la scène littéraire.</p> <p>Des frais peuvent s'appliquer pour couvrir des besoins particuliers (ressources humaines, matériel technique supplémentaire, aménagement, etc.) L'équipe évalue la nature de chaque demande. En fonction du projet, elle peut exiger l'ajout de certaines ressources (gérance de salle, technicien supplémentaire, etc.)</p> <p>Internet sans fil</p> <p>Chaque réservation pourrait faire l'objet d'une entente écrite aupréalable.</p>

2. Billetterie

- Frais de service** – Frais de service ajoutés au prix de tous les billets (toutes taxes comprises) :

PRIX DES BILLETS	FRAIS DE SERVICE
1 \$ à 10,99 \$	1,75 \$
11 \$ à 20,99 \$	2,25 \$
21 \$ et plus	3 \$

- Des frais supplémentaires peuvent s'appliquer pour les billets achetés en ligne ou à d'autres points de vente du réseau de billetterie.
- Lors d'activités en location, les promoteurs peuvent mettre des billets en vente hors de notre système de billetterie, auquel cas des frais par spectateur.trice seront facturés en suivant l'échelle plus haut (de 1,75 \$ à 3 \$ par personne, taxes incluses.)

3. Tarifs du personnel facturé

Les tarifs du personnel sont harmonisés pour tout le réseau de la Bibliothèque de Québec.

	Frais	Temps minimal
PERSONNEL D'ACCUEIL		
Préposé.e à l'accueil	30 \$/heure	minimum 3 heures
Gérance de salle	30 \$/heure	minimum 3 heures
PERSONNEL TECHNIQUE		
Technicien.ne	35 \$/heure	minimum 4 heures

Plus taxes applicables.

UTILISATION ET RÉSERVATION DES CABINETS D'ÉCRITURE (A, B, C)

Règles applicables dans les espaces de même nature de la Bibliothèque de Québec

Utilisation des cabinets

- Les activités liées à l'utilisation des cabinets doivent respecter le *Code de responsabilité des usagers*.
- Les cabinets ne peuvent être utilisés pour des activités illégales ou potentiellement dangereuses ou pour des activités à but lucratif.
- Les cabinets ne sont pas disponibles pour des activités qui dérangent le fonctionnement de la bibliothèque.
- Afin de maintenir propres et en bon état les lieux et le mobilier, les utilisateur.trice.s doivent s'assurer de remettre le cabinet utilisé dans l'état où il était à leur arrivée.
- La bibliothèque se réserve le droit de déplacer un groupe ou une personne dans une autre aire de la bibliothèque.
- Une personne seule peut utiliser un cabinet. Cependant, si un groupe de 3 personnes ou plus se présente et qu'aucune autre salle n'est disponible, le groupe a priorité. Le groupe doit cependant demander l'assistance d'un commis pour accéder audit cabinet.
- Le nombre maximal de personnes dans chaque cabinet doit correspondre à la capacité indiquée.
- Les périodes d'utilisation sont d'une durée maximale de 4 heures.

Réservation des cabinets

- Les cabinets peuvent être réservés d'une (1) semaine à un (1) jour ouvrable avant la date visée.
- La réservation d'un cabinet ne peut être accordée qu'à un.e abonné.e dont le dossier est en règle.
- Il n'est pas possible de réserver un cabinet avec la carte d'un.e autre abonné.e.
- Une réservation ne peut être cédée ou échangée à un.e autre abonné.e.
- Hormis en location, les cabinets ne peuvent être réservés pour des activités tenues de façon récurrente.
- La bibliothèque se réserve le droit de refuser toute demande du fait qu'un cabinet est indisponible ou inadéquat, ou en raison de la fréquence d'utilisation.
- La bibliothèque se réserve le droit de modifier ou d'annuler une réservation.
- Les cabinets peuvent être réservés à raison d'une période maximale de 4 heures par jour.
- Les cabinets sont disponibles de l'ouverture à la fermeture de la bibliothèque.
- Les cabinets sont réservés jusqu'à 15 minutes après l'heure fixée, après quoi ils sont libérés pour d'autres utilisateur.trice.s.
- La réservation d'un cabinet est accessible aux abonnées et abonnés de 12 ans et plus.

Capacité maximale pour le cabinet A : 4 personnes

Capacité maximale pour les cabinets B et C : 6 personnes

UTILISATION ET RÉSERVATION DE LA SALLE DE RÉUNION

Règles applicables dans des espaces de même nature dans la Bibliothèque de Québec

Utilisation de la salle de réunion

- Les activités liées à l'utilisation de cette salle doivent respecter le *Code de responsabilité des usagers*.
- Cette salle ne peut être utilisée pour des activités illégales ou potentiellement dangereuses ou pour des activités à but lucratif.
- Cette salle n'est pas disponible pour des activités qui dérangent le fonctionnement de la bibliothèque.
- Afin de maintenir propres et en bon état les lieux et le mobilier, les utilisateur.trice.s doivent s'assurer de remettre la salle utilisée dans l'état où elle était à leur arrivée.
- La bibliothèque se réserve le droit de déplacer un groupe ou une personne dans une autre aire de la bibliothèque.
- Une personne seule peut utiliser cette salle. Cependant, si un groupe de 3 personnes ou plus se présente et qu'aucune autre salle n'est disponible, le groupe a priorité. Le groupe doit cependant demander l'assistance d'un commis pour accéder à ladite salle.
- Le nombre maximal de personnes dans cette salle de réunion doit correspondre à la capacité indiquée.
- Pour cette salle de réunion, les périodes d'utilisation sont d'une durée maximale de 8 heures.

Réservation de la salle de réunion

- Cette salle de réunion peut être réservée d'un (1) mois à un (1) jour ouvrable avant la date visée.
- La réservation de cette salle ne peut être accordée qu'à un.e abonné.e dont le dossier est en règle ou à un organisme reconnu par la Maison de la littérature.
- Il n'est pas possible de réserver cette salle avec la carte d'un.e autre abonné.e.
- Une réservation ne peut être cédée ou échangée à un.e autre abonné.e.
- Hormis en location, la salle de réunion ne peut être réservée pour des activités tenues de façon récurrente.
- La bibliothèque se réserve le droit de refuser toute demande du fait que cette salle est indisponible ou inadéquate, ou en raison de la fréquence d'utilisation.
- La bibliothèque se réserve le droit de modifier ou d'annuler une réservation.
- Cette salle de réunion ne peut être réservée plus de 8 heures par jour.
- Cette salle est disponible de l'ouverture à la fermeture de la bibliothèque.
- Cette salle est réservée jusqu'à 30 minutes après l'heure fixée, après quoi elle est libérée pour d'autres utilisateur.trice.s.
- La réservation est accessible aux abonné.e.s de 12 ans et plus.

Capacité maximale pour cette salle : 12 personnes